

VITROLLES - BUDGET PRINCIPAL

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : AM26-33

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/03/2026

Objet : DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MME MIGLIOR Martine Adjointe au Maire

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 07/04/2026 Agent de transmission : Estelle AIGOIN

Acte : AM 26-33.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-211301171-20260330-AM26-33-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 07/04/2026



**DGA - RESSOURCES  
SERVICE CONSEIL MUNICIPAL**

## **ARRETE MUNICIPAL**

N° 26-33

Date : 30 MARS 2026

Mis en ligne le : 07 AVR. 2026

**OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MME MIGLIOR Martine -  
Adjointe au Maire  
N° Acte : 5.4**

Le Maire de la commune de Vitrolles,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire les pouvoirs de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, aux conseillers municipaux ;

Vu la délibération N°26-40 du 29 mars 2026 donnant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, et en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, il convient de déléguer des fonctions à MME MIGLIOR Martine - Adjointe au Maire, et à lui subdéléguer des missions complémentaires données par le conseil municipal en vertu de la délibération ci-dessus mentionnée,

### **A R R E T E**

Article 1 : MME MIGLIOR Martine - Adjointe au Maire, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour remplir les fonctions dévolues au Maire dans le cadre des activités :

Vie associative, protection animale

Article 2 : Les présentes délégations consenties à l'article 1, entraînent les délégations de signatures des actes afférents aux matières considérées et notamment tout échange et toute correspondance administrative et technique

- Vie associative, y compris les arrêtés municipaux et les autorisations de débit de boissons temporaires
- Protection animale

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de MME MIGLIOR Martine - Adjointe au Maire, la totalité des charges et prérogatives liées aux délégations citées à l'article 1 reviennent de droit au Maire.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressée.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, notifié à l'intéressée, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

**Loïc GACHON**  
Maire de Vitrolles



**BON POUR NOTIFICATION**

LE **03 AVR. 2026**

**SIGNATURE**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.